



Chez M. et Mme REUX
7 Lot St Pierre de Cardo
20167 Sarrola Carcopino
Tél : 04 95 20 43 32
Mail : gfcga-gym@wanadoo.fr
Site : www.gfcagymnastique.com

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Au cours de l'année sportive 2025/2026, dans le cadre de notre Association, votre enfant est susceptible d'être photographié, filmé, individuellement ou en groupe, parmi les gymnastes.

Ces clichés peuvent être pris par un dirigeant, un parent du club ou d'autres clubs.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Madame/Monsieur.....
.....

Responsable légal de ma fille, mon fils :

NOM..... PRENOM.....

AUTORISE que mon enfant soit pris en photo ou vidéo

▪ Lors d'entraînements ou de manifestations ☐ OUI ☐ NON

AUTORISE le club GFCA GYMNASTIQUE à utiliser tout document (photographie, vidéo) représentant mon enfant dans le cadre des usages suivants :

- | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| ▪ Publication au sein du Club (mail) | ☐ OUI | ☐ NON |
| ▪ Publication sur le site internet du Club | ☐ OUI | ☐ NON |
| ▪ Publication sur Facebook et Instagram | ☐ OUI | ☐ NON |
| ▪ Support papier (journal, flyer du club...) | ☐ OUI | ☐ NON |

Toutes personnes ayant un droit exclusif sur son image, et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, votre image ne pourra faire l'objet d'une quelconque diffusion, utilisation.

POUR POUR VALOIR ET SERVIR CE QUE DE DROIT

FAIT A DATE :
SIGNATURE :



QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU/DE LA SPORTIF-VE MINEUR-E

En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée ou organisée par une fédération agréée, hors discipline à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé est conforme à l'article 2 de l'arrêté du 7 mai 2021.

Information à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant. C'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

FAIRE DU SPORT, C'EST RECOMMANDÉ POUR TOUTES ET TOUS.

En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné-e pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle.

Tu réponds par OUI ou par NON. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : ☐ Une fille ☐ Un garçon

Tu as : ans

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE :

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Es-tu allé.e à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| As-tu été opéré.e ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| As-tu beaucoup maigri ou grossi ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à l'habitude ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le coeur qui bat très vite) ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ? | ☐ Oui | ☐ Non |

DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES) :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Te sens-tu très fatigué-e ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Te sens-tu triste ou inquiet ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Pleures-tu plus souvent ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ? | ☐ Oui | ☐ Non |

AUJOURD'HUI :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ? | ☐ Oui | ☐ Non |

QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? * | ☐ Oui | ☐ Non |

* Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.

SI TU AS RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, montre-lui ce questionnaire de santé rempli.

SI TU AS RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS, tu n'as pas besoin de présenter un certificat médical lors de ton inscription à un club sportif ni pour la délivrance ou le renouvellement de ta licence sportive. Tu peux donc pratiquer une ou plusieurs activités sportives de ton choix, à l'exception de certaines activités sportives à contraintes particulières pour lesquelles un certificat médical reste nécessaire. Pour connaître la liste de ces activités renseigne-toi auprès de ton club.

CE QUESTIONNAIRE EST STRICTEMENT PERSONNEL. Toi ou ton/tes parent-s n'avez pas à le présenter lors de l'inscription dans un club sportif ni pour la délivrance ou le renouvellement d'une licence sportive. Le club sportif te remettra une **ATTESTATION SUR L'HONNEUR** que ton/tes parent-s devront renseigner et signer, et que tu devras remettre au club sportif lors de ton inscription.



PREMIÈRE DEMANDE OU RENOUELEMENT DE LA LICENCE FSGT POUR LES MINEUR-ES

Madame, Monsieur,

Pour les mineur-es (jusqu'à 17 ans révolus), c'est le [Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021](#) qui régit les modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence auprès d'une fédération agréée, ainsi que les modalités d'inscription à une compétition sportive organisée ou autorisée par une fédération agréée, à l'exception des activités à contraintes particulières ([Cf. article L.231-2-3 du code du sport](#)).

Pour l'obtention d'une licence sportive, ou pour son renouvellement ou en vue de l'inscription à une compétition sportive, la/le sportif-ve mineur-e et la ou les personne-s exerçant l'autorité parentale doivent au préalable renseigner conjointement un questionnaire de santé ([Cf. Arrêté du 7 mai 2021](#)).
Le questionnaire de santé vous est remis par le club. Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.fsgt.org rubrique adhésion-certificat médical.

SI VOUS ET VOTRE ENFANT AVEZ RÉPONDU « NON » à toutes les rubriques du questionnaire de santé, vous devez obligatoirement renseigner, signer et remettre à votre club la seule attestation ci-dessous.

SI VOUS ET VOTRE ENFANT AVEZ RÉPONDU « OUI » à au moins une rubrique du questionnaire de santé, vous devez :

- **Solliciter un certificat médical pour votre enfant auprès d'un-e médecin.** Ce certificat médical devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique du/des sports que votre enfant souhaite pratiquer **de moins d'un an** par rapport à la date d'inscription au club.
- **Remettre le certificat médical à votre club qui le conservera.** Par ailleurs, nous vous informons expressément que le questionnaire de santé que vous et votre enfant avez renseigné, vous est réservé. Vous n'avez pas à le remettre à votre club. Nous vous informons aussi que les réponses apportées au questionnaire de santé relèvent de votre responsabilité exclusive au titre de votre autorité parentale.



ATTESTATION POUR LES MINEUR-ES

(À RENSEIGNER, À SIGNER ET À REMETTRE OBLIGATOIREMENT PAR LE-S PARENT-S AU CLUB)

Nom et Prénom du/de la mineur-e :

N° de licence FSGT : Saison sportive ou année :

Club d'adhésion :

Nom et Prénom du parent :

Par la présente, j'atteste sur l'honneur avoir reçu le questionnaire de santé, avoir pris connaissance des préconisations de la FSGT ci-dessus et avoir renseigné avec mon enfant le questionnaire de santé pour les sportifs mineur-es qui m'a été remis par le club. Et, j'atteste sur l'honneur avoir avec mon enfant répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées par mes soins relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à, le

Pour dire et valoir ce que de droit, (Signature obligatoire du/de la personne exerçant l'autorité parentale sur la/le mineur-e) :

GFCA GYMNASTIQUE

REGLEMENT INTERIEUR GENERAL

Le Conseil d'administration du club a décidé de la mise en place d'un règlement intérieur, dans le but d'informer parents et enfants des droits mais aussi des devoirs des adhérents de notre Association.

Art 1 : Lors du 1^{er} cours, les anciens licenciés devront se mettre à jour de la cotisation et rendre dûment rempli le dossier d'inscription.

Art 2 : Le certificat médical ou l'attestation sur l'honneur de renseignement du questionnaire de santé (selon les réponses) est obligatoire pour commencer les entraînements.

Art 3 : Dans un souci de discipline et de concentration des jeunes élèves, le GFCA Gymnastique demande aux parents et aux enfants non concernés par la discipline ***de rester à l'extérieur de la salle de cours*** (sauf Baby Gym).

Art 4 : Les licenciés ne pourront participer aux activités proposées que lorsque toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier d'inscription auront été déposées au secrétariat du GFCA GYMNASTIQUE.

Art 5 : Le tarif annuel comprend : L'adhésion au club, la licence, l'assurance et la cotisation pour l'année.

Le paiement se faisant en début de saison, des facilités pourront être accordées.

L'enfant a droit à 2 séances d'essai. A l'issue de celles-ci, l'inscription devient définitive.

Elle est un engagement pour la totalité de la saison sportive.

NB : Il ne sera plus procédé au remboursement en cas d'arrêt de l'enfant, en cours d'année.

Dans certains cas (maladie, accident etc), seul le Conseil d'Administration décidera du remboursement ou non d'une partie ou de la totalité de la cotisation.

Art 6 : Sécurité

Pour la sécurité les enfants, les parents ou accompagnateurs sont tenus de s'assurer qu'un représentant de l'association est présent pour accueillir les jeunes licenciés.

L'association est responsable uniquement pendant les heures de cours.

Les parents sont tenus de récupérer les enfants dès la fin des cours.

Les parents seront informés en cas d'annulation des cours.

Les parents doivent veiller au respect des horaires d'entraînements et en cas d'absence de l'enfant en avertir le responsable.

Art 7 : Une tenue de sport adéquate est obligatoire à chaque cours (justaucorps, survêtement au choix des parents).

En cas de compétitions par équipes, démonstrations, **la tenue de l'Association est obligatoire**

Lors des entraînements, le port de bijoux est interdit (seuls sont autorisés les clous aux oreilles) et les cheveux doivent être attachés.

- ne sont pas autorisés toutes sortes de piercings.
- Les assurances ne prendront pas en charge tout accident avec ces objets.
- Les gymnastes ne voulant pas enlever ces bijoux lors des entraînements, devront faire une décharge au club mais ne seront en aucun cas pris en charge par les assurances en cas d'accident.

Les enfants non équipés ne pourront participer aux entraînements et compétitions.

Art 8 : Le GFCA Gym met à disposition de tous une pharmacie, celle-ci est équipée par des personnes compétentes et contient le nécessaire pour les premiers soins. Elle ne pourra être utilisée que par les personnes habilitées par l'Association.

Les gymnastes d'un niveau supérieur devront avoir avec elles, lors des entraînements et compétitions, une petite trousse de soins (ciseaux à bouts ronds, élasto, petits pansements....).

Pour des raisons d'hygiène, elle devra être personnelle !

Art 9 : Les gymnastes se doivent de respecter le matériel du GFCA gym mais aussi de veiller à la propreté de leur salle de gym (papiers, chaussures sur les tapis, bouteilles...)

Il est formellement interdit de manger dans la salle.

La propreté est l'affaire de tous.

Art 10 : Tout licencié bénéficiera d'un entraînement de qualité sous la conduite de cadres diplômés.

Tout licencié a la possibilité d'utiliser l'ensemble du matériel de gymnastique mais uniquement lors des entraînements et sous la conduite de son entraîneur.

Art 11 : En cas d'accident.

Pour tout accident, faire constater par un enseignant ou un dirigeant du club. La déclaration fournie par le club devra être renvoyée obligatoirement dans les cinq jours suivants à la FSGT.

Les parents sont tenus de produire un certificat de reprise sportive à la suite d'un accident ou pour toute maladie remettant en cause la capacité à la pratique sportive.

Art 12 : Tout licencié (ou parent de licencié) ayant un comportement discourtois que ce soit envers : - Un membre de l'association ou enseignant du club.

- Un autre licencié de l'association.

- Un arbitre ou un compétiteur d'une manifestation.

Pourra se voir exclu définitivement du club.

Art 13 : Le GFCA a toujours défendu l'idée d'un club pour tous. Chacun doit se sentir acteur du club, pouvoir s'exprimer et porter la critique lors des réunions du C A (1 fois/trimestre).

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de la présence d'un parent élu au C.A pour représenter chaque groupe.

Chacun pourra par l'intermédiaire de cet élu : Proposer, discuter, critiquer...

Art 14 : Le surclassement et/ou le changement de groupe d'un ou d'une gymnaste ne pourra se faire qu'en fin de saison, sur résultats des compétitions ou de tests adaptés.

Ces changements ne pourront être effectifs qu'après validation de l'équipe technique.

L'équipe technique se réserve le droit d'effectuer des changements en cours de saison sous conditions exceptionnelles.

Néanmoins, ces changements devront être approuvés par les parents et le ou la gymnaste concerné(e).

Je soussigné(e).....

parent de l'enfant.....

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur.

Lu et Approuvé
Signature :

GFCG GYMNASTIQUE

REGLEMENT INTERIEUR PETITE ENFANCE (Baby Gym, Eveil Gymnique)

Art 1 : Les cours de Baby Gym ont lieu le samedi de 9h00 à 9h45 ou de 9h45 à 10h30 pour les enfants âgés de 2 à 4 ans.

Les cours d'Eveil Gymnique ont lieu le samedi de 10h30 à 11h30 pour les enfants âgés de 4 à 5 ans et de 11h30 à 13h00 pour les enfants âgés de 5 à 6 ans.

Art 2 : La présence des parents ou d'un proche est obligatoire pendant le cours, pour suivre l'enfant dans ses évolutions **pour les 2 à 4 ans**.

Art 3 : Tenue des enfants :

- Jogging pour l'hiver.
- Tee-shirt et short pour l'été.
- Chaussons de gym ou pantoufles et chaussettes.

Eviter de laisser l'enfant en chaussettes, il risque de glisser et de tomber.

Pas de bijoux (dangereux).

Il est interdit de marcher sur les tapis en tennis ou en chaussures de ville.

Art 4 : Les enfants sont autorisés à boire dans le gymnase.

Les goûters, par contre, doivent être pris à l'extérieur, à la fin du cours.

**BONBONS ET CHEWING GUM SONT INTERDITS !
(DANGEREUX : RISQUES D'ETOUFFEMENT)**

Art 5 : Les enfants doivent évoluer uniquement sur les circuits mis à leur disposition et présentés par l'animateur en début de séance.

Art 6 : Pour des raisons de sécurité et pour ne pas gêner les évolutions des petits, les frères, sœurs, amis ne sont pas autorisés à jouer sur les circuits de la Baby Gym.

Art 7 : Avant le cours et une fois le cours terminé, les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Art 8 : Afin de ne pas perturber le déroulement de la séance, nous vous demandons de bien vouloir éteindre vos portables.

Art 9 : Le respect des inscriptions dans le groupe correspondant à l'année de naissance de l'enfant étant primordial à son développement psychomoteur, il ne sera pas possible de procéder à un surclassement.

**LE CLUB SE DEGAGE DE TOUTE RESPONSABILITE
EN CAS DE NON-RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR**

Je soussigné(e).....
parent de l'enfant.....

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur.

Lu et Approuvé
Signature :